Marie-France Rochard,

169 rue Peignaux-Dame - 69620- Le Bois-d'Oingt

Tél 04 74 71 66 68 mf.rochard@orange.fr

Le Bois-d'Oingt, le 8 octobre 2012

Destinataires : Membres de la commission PLU

Objet: projet PLU Le Bois-d'Oingt

Madame, Monsieur,

N'étant plus au courant des évolutions des textes préparatoires de ce projet, je reprends simplement de mémoire certains points généraux, indépendants du nombre de logements à construire et de la densité. Certains sont sans doute déjà résolus.

- Le Bois-du-Sud: Un pylône, deux pylônes... pourquoi pas dix pylônes? Avez-vous fait le nécessaire pour que par leur statut ces terrains encore naturels soient interdits à toute nouvelle construction, y compris supposée d'intérêt public? Si nous avons retiré notre recours auprès du Tribunal Administratif concernant l'autorisation donnée en 2011 pour l'implantation d'un deuxième pylône de télécommunications(SFR) à quelques dizaines de mètres du pylône(Orange) existant pour remplir la même fonction mais pour une société concurrente, c'est à cause de l'imprécision du POS. Le PLU doit la corriger, dans l'intérêt du pouvoir de décision de la commune.
- Les Petits-Ponts et la vallée d'Azergues : ZNIEFF le long de l'Azergues- zone très visible depuis la route- zone vitrine pour les passants. Protections liées à l'environnement-aménagement touristiques possibles (tables pique-nique, aires camping-car... ? intérêt du lac... A préciser dans le PLU- Prévoir déplacement de l'entreprise installée en lui proposant une alternative adaptée. Compte-tenu du nombre considérable d'hectares prévus dans les zones d'activité en projet dans un rayon de 10 km, ce devrait être possible !
- Les hangars autorisés jusqu'à 500 m² de surface dans toutes les zones de la commune, y compris dans le centre ancien et dans les hameaux. Inacceptable ! Avec quelle architecture ? Des boîtes en tôle ?
- Le manque de parkings publics permanents ou occasionnels aux entrées de village.
- La nécessité impérative de prévoir un réel contournement de la circulation et la réalisation de la voirie correspondante <u>avant</u> le développement de la zone d'habitations de la zone Ouest entre Font-Molaize et Peignaux-Dame <u>et <u>pas l'inverse</u></u>. Il n'y a aucune urgence à ouvrir à la construction de nouvelles zones d'habitation ici compte tenu des autorisations qui sont demandées partout ailleurs!

- L'inadaptation d'une zone d'activité ou artisanale (quel que soit son nom) sur un coteau en pente au-dessus du chemin Rivière de la Cour (sur le plan technique et paysager).
- L'importance pour toute la région de mettre en valeur les constructions, murets,... en pierres dorées et de garantir une harmonie des nouvelles constructions avec cette architecture existante. Si nous voulons faire respecter cette région, il faut nous-mêmes y contribuer.
- Il reste 12 logements sociaux à construire. Les localiser.
- Je rappelle aussi que les urbanistes contestent maintenant cette séparation entre zones d'habitats et zones de commerce et d'artisanat.

Je vous prie de noter que je n'ai jamais pris contact avec les services de l'ex-DDE au sujet de ce PLU mais que je n'ai pas été mécontente d'entendre de leur part les mêmes remarques que j'avais faites en réunion et qui n'ont pas été écoutées ou même rejetées.

Avec l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Marie-France Rochard

Membre de la commission PLU du Bois-d'Oingt

Je saisis cette occasion pour vous présenter le site de l'association « Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays Beaujolais ». Notre rubrique « urbanisme » est appelée à se développer.

Ce site est commun avec la « Coordination des associations du Beaujolais ». Vous y trouverez de nombreuses informations sur le projet de LGV.

http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr

_